

COMMUNE DE LEGNY

conseil municipal du 26 novembre 2009

Le vingt-six novembre deux mil neuf à vingt heures, le conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame S. JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame S.JOVILLARD, Messieurs M.VIEUX, J.PLASSE, O.MORIN, Mesdames V.CATALA, M.AIRAUT, Monsieur J.C.DELESTRA, Mesdames C.SIMPSON, L.DUPORT, Monsieur S.GROS.

Secrétaire de séance : O. MORIN

Public présent (4 personnes): Mesdames Massini, Sève et Perraud, Monsieur Thierry Airault

Mme le Maire informe le conseil de l'absence de la secrétaire de mairie pour cause d'arrêt maladie et demande quel élu se propose pour rédiger le compte rendu. Véronique Catala se propose pour en assurer la rédaction.

Puis Mme le Maire demande quel élu souhaite assurer le rôle de secrétaire de séance. En l'absence de nouveau candidat, Olivier Morin se désigne une nouvelle fois pour cette fonction.

I.POINT SUR BUDGET 2009

Olivier Morin dresse le point sur le budget à cette fin du mois de novembre 2009.

- Fonctionnement : côté dépenses, aucun dépassement sur les principaux postes n'est à signaler. Nous devrions même finir avec un léger excédent de recettes de fonctionnement. Toutefois, l'achat de mobilier pour l'école ayant été impacté sur le poste des frais de fonctionnement de l'école, ce poste se trouve en léger déséquilibre par rapport aux objectifs. Il s'avère après vérification que ces dépenses de mobilier, classées pour l'instant en dépenses de fonctionnement, peuvent être imputées à des dépenses d'investissements, ce transfert permettra de dégager des ressources de financement par le remboursement de la TVA y afférents sur le budget 2011.
- Investissements en conformité aux priorités d'engagements retenus par le conseil. Simplement, les chantiers s'engageant réellement sur cette fin d'année, un report d'investissements important sera opéré sur le budget 2010. Néanmoins, les approches budgétaires se précisant, quelques postes font apparaître des dépenses moindres d'investissements qui dégagent un léger solde positif. Il souligne que le poste matériel dégage un léger déficit du fait de l'achat de matériel pour le cantonnier (soufflant, tondeuse...), de l'achat de rideaux occultants pour la salle des fêtes (non provisionnés initialement). Il propose donc de transférer d'un chapitre à l'autre les excédents détectés afin de permettre un financement de ces dépenses avec récupération de la TVA.

Suite aux multiples questions par rapport à ce simple transfert de dépenses d'une ligne budgétaire à l'autre sans accroissement du niveau de dépenses global, Olivier MORIN essaie d'illustrer ses propos en évoquant des « Enveloppes » et précise à nouveau l'intérêt pour la commune que représente le remboursement de la TVA sur les investissements.

Le vote d'une délibération l'autorisant à effectuer cette écriture est donc demandé au Conseil. Olivier Morin s'excuse de ne pas avoir eu le temps de chiffrer ces transferts en raison de ses contraintes professionnelles et d'une réunion de la commission *Voirie/Infrastructures* de mardi qui s'est prolongée. Olivier Morin se propose d'envoyer le détail de la délibération avant signature par le Maire.

En complément des réponses données aux multiples questions d'une conseillère, Olivier Morin précise alors à l'ensemble du Conseil qu'un refus de voter le principe, nécessiterait la programmation d'un nouveau Conseil d'ici fin 2009. M. Morin ajoute qu'il assimilerait cela à une perte de confiance de la part du Conseil et en tirera les conséquences en se voyant alors contraint de donner à son tour sa démission. Il est procédé au vote.

Le principe de cette délibération est adopté à la majorité. Une abstention : Mme Airault.

Olivier Morin pour la présentation du budget 2010 souhaite que la *commission budget* se réunisse à deux reprises en janvier et février prochains. Madame le Maire demande à chacun de réfléchir sur les dépenses souhaitées sur le fonctionnement de l'année prochaine. Propositions que la commission étudiera et proposera dans le cadre du prochain budget.

II RAPPORT DES COMMISSIONS

CCAS : Véronique Catala précise que les membres bénévoles participent activement à l'organisation du repas du CCAS. Jérôme Plasse déclare ne pas recevoir certains courriers ou mails concernant le CCAS. Mme Maire lui demande de s'adresser à la secrétaire de mairie en charge de l'envoi de ces convocations. Jérôme Plasse s'excuse de ne pas pouvoir être présent aux réunions du CCAS, les horaires de réunion sont trop tôt par rapport à ses horaires professionnels. Mme Catala lui indique qu'elle lui a envoyé un mail pour préciser les choses sans réponse de sa part. Mme Catala tient compte de sa demande et proposera le souhait d'horaire de M. Plasse aux membres du CCAS pour modifier collégalement l'heure de réunion.

ECOLE : Cécile Simpson rend compte du dernier conseil d'école. 78 enfants inscrits à ce jour. La directrice et le Sou des Ecoles ont acheté des jeux et du matériel de sport. Le projet « Citoyen dans le Monde » se poursuit. Seront poursuivis les échanges avec la maison de repos suite à l'opération Semaine Bleue. Est programmée aussi une intervention de la SDEI dans le cadre de leur travail sur l'eau. Pour la rentrée 2010, 82 enfants sont d'ores et déjà attendus. Se posera certainement le fonctionnement de la cantine qui arrive à saturation devant le nombre d'enfants inscrit à la cantine. Il faudra réfléchir sur les conditions d'accès. Il s'agit de tenir compte du profil des familles qui inscrivent leurs enfants et de connaître plus précisément le seuil acceptable d'accueil à la cantine avant de décider des conditions d'inscription.

URBANISME. Cécile Simpson, nouvelle référente de la commission, fait état de la rencontre avec l'ingénieur des *fluides* pour l'extension de l'école. Avec les contraintes du bâtiment existant (pas de vide sanitaire), il semble difficile de repartir de l'existant pour l'électricité.

Le téléphone pourrait être récupéré par le plafond de l'école existante donc éviter ainsi un 2^{ème} compteur. Enfin, pour l'eau, le raccordement est plus facile car la bouche est dans le chemin. En ce qui concerne le mode de chauffage, l'étude d'Alain Berty (suivant 2 propositions différentes – chaudière gaz pour tous les bâtiments communaux ou formule avec une PAC) fait apparaître des coûts trop importants pour le projet. L'ingénieur s'oriente donc sur des propositions intégrant l'électricité et un chauffage avec des radiants ou associant une PAC Air/Air ou Air/Eau, ou un raccordement gaz). Le budget estimé par l'économiste pour la partie chauffage est de 10.500 euros. L'ingénieur des *fluides* doit rendre ses conclusions et approches budgétaires pour la fin de la semaine. Mme le Maire indique la réception du rapport du bureau d'études des sols. Jean-Claude Delestra fait remarquer qu'il serait judicieux d'intégrer lors du raccordement de l'école et de l'extension celui de la Mairie pour éviter des travaux complémentaires certainement plus coûteux.

Ont été également présentées dans le cadre de cette commission, deux déclarations préalables de travaux pour pose de panneaux solaires à Billy, un permis de construire pour une extension de maison avec une véranda et un garage.

Olivier Morin fait état des 2 principes de marché pour l'appel d'offres des travaux de l'école : soit un marché ouvert qui, par son principe même, ouvre très largement la candidature et pose des contraintes de coût et de gestion pour la taille de la commune, soit un marché restreint avec ouverture aux candidatures préalables au retrait des dossiers techniques.

Le conseil doit délibérer sur ce mode d'appel d'offres : Marché ouvert : 2 POUR (J.Plasse et M.Vieux). Marché restreint : 7 POUR (M.Airault, L.Duport, V.Catala, O.Morin, J.C.Delestra, C.Simpson, S.Joivillard). 1 abstention (S.Gros).

O.Morin rappelle aussi la délibération attendue concernant les demandes de modifications du PLU.

Mme le Maire rend compte au conseil des informations souscrites auprès de l'agence d'urbanisme sur le fait :

- de pouvoir qualifier une zone dédiée au commerce et aux activités professionnelles de part et d'autre de la voie de Chemin de fer aux Ponts-Tarrets : réponse positive.
- de pouvoir n'ouvrir que partiellement la modification sur la zone R4 aux Ponts-Tarrets : réponse positive sur le fait de toucher à une seule parcelle

- de pouvoir passer une parcelle du bourg actuellement classée en zone AU et ZAD en zone UA : réponse positive de l'agence d'urbanisme précisant que cette parcelle a été classée en zone de glissement de terrain.

Mme le Maire communique également au conseil le coût d'intervention de l'agence d'urbanisme pour cette nouvelle modification qui serait de 2.200 euros HT compris dans le coût total d'environ 4000 euros.

Mme Airault fait remarquer que les demandeurs de ces modifications pourraient financer le coût global qu'engendre cette procédure de modification. Mme le Maire pense que cela ne paraît pas possible dans ce domaine mais contactera la préfecture pour obtenir des confirmations. La délibération est donc reportée au prochain conseil en attente de ces précisions.

ENFANCE : Cécile Simpson rend compte du dernier Conseil d'administration du club des 8 qui présente pour la 2^{ème} année consécutive un bilan positif avec une forte demande sur la tranche des moins de 6 ans. L'équipe est toujours à la recherche d'une femme de ménage. M. le Président et la Vice-Présidente ont fait part de leur prochaine démission du CA. Le Club des 8 étudie l'ouverture du mercredi avec une implantation à la salle des fêtes de St Laurent.

SOCIAL : Lucie Duport rend compte du Conseil d'administration de la Maison Jean Borel qui s'est tenu ce jour. Le projet d'un site important de gériatrie avec la maison de retraite et l'Ugecam tombe à l'eau du fait d'un rejet de partenariat par l'Ugecam. Dès lors, pour conserver les 30 lits de Létra, il est impératif de poursuivre un projet sur le Bois d'Oingt visant à offrir un site qualifié répondant aux exigences de la maladie d'Alzheimer et qui peut proposer un accueil de jour.

De plus, Bruno Charvet, Président du CA de la Maison Jean Borel a fait état d'un contrôle de la DDASS soulevant plusieurs défaillances de qualification concernant les postes de directeur, d'infirmière-chef et de médecin référent. Il a donc été proposé aux membres du CA de travailler d'une part, sur un projet d'extension du site de la Maison Jean Borel intégrant de nouvelles prestations d'accueil et dans le même temps, suite aux remarques de la DDASS, est intervenue la nomination d'une nouvelle directrice en la personne de Mme Baudouy, d'une nouvelle infirmière-chef et d'un plan de formation gériatrie suivi par le médecin référent. Lors de ce CA, a été fait état des nouveaux modes de financement du Conseil Général et de la CPAM qui vont impacter sur le budget dès 2010.

ACCESSIBILITÉ : Mme Airault rappelle que l'appel d'offres de la CCPBO a été déclaré invalide. Les ERP de la commune sont tous de catégorie 5 non soumis à l'obligation de diagnostic, seule la mise en conformité est obligatoire d'ici 2015.

Vu les estimations du premier appel d'offre, un diagnostic coûterait à la commune environ 2500€, il a été proposé le retrait de la commune du nouvel appel d'offre et d'effectuer le diagnostic dans le cadre de l'Agenda 21 comme la commune d'Oingt.

Un planning de mise en conformité de la voirie doit être établi, sans date butoir pour la réalisation des travaux..

ASSAINISSEMENT : Jean-Claude Delestra rend compte du récent Conseil du SAVA. La station d'épuration du Breuil est en phase d'essai garanti. Etude sur le tracé de Billy présentée lors d'un prochain RV le 1^{er} décembre. Le Sava a adressé à la Mairie la liste des personnes du SPANC qui n'ont pas été diagnostiquées. Il faut aussi envoyer la liste des viticulteurs ayant un cuvier pour un contrôle du SAVA. M. Delestra communique quelques éléments du rapport d'activité du fermier SDEI qui font état de défaillances techniques au niveau de la station. Le Sava a décidé l'augmentation du tarif de raccordement pour les maisons neuves qui passera en 2010 de 2850 à 3000 euros. Il est souligné que dans les nouvelles études présentées par le SAVA, n'ont pas été citées ni l'extension au Pont Nizy comme annoncée par M. Gunther, ni celle du raccordement de M. Robert et ses voisins. Que le SAVA s'occupe de raccorder correctement le Chemin des Ecoliers.

VOIRIE : Jérôme Plasse rend compte de la réunion de la commission voirie :

- Chantier de Varina : Problème de M. et Mme Glorion : détérioration constatée d'un poteau. La réparation est prévue. Il faut prévoir une extension du tuyau pour permettre le rejet des eaux sur la parcelle communale et créer un puits perdu ou bac de décantation.
- Canalisation des eaux vers chez M. Robert : Jérôme Plasse ainsi que l'ensemble des élus qui participaient à la réunion voirie se posent la question sur l'origine des eaux du fossé le long du clos de Monsieur Robert. Si ce sont des eaux usées, il appartient au SAVA de faire les travaux.

Il est néanmoins précisé que la grille devant chez Monsieur Robert récupère des eaux de pluie. Olivier Morin rappelle que le conseil a accepté des travaux similaires à Billy sans demander au SAVA. Sachant qu'à Billy, il s'agissait de 6 mètres de tuyau posé pour ne pas laisser des eaux usées stagner devant le portail d'entrée d'un habitant de la commune. Le fossé devant chez Monsieur Robert représente plusieurs dizaines de mètres avec au bout la pose d'un tabouret pour acheminer les eaux.. Mme le Maire demande qu'un devis soit établi pour décider.

- Cimetière : les travaux sont terminés.
- Cuvette Billy : Cuvette Billy : Marlène Airault a rencontré l'entreprise Eiffage pour résoudre le problème d'accumulation d'eau pluviale. L'entreprise a conseillé de réaliser ces travaux en même temps que ceux du SAVA pour traiter globalement le problème des eaux pluviales à Billy, et de voir également avec le SYDER pour l'enfouissement des lignes électriques. Il est précisé que le SAVA ne crée pas un nouveau réseau à Billy mais s'appuiera sur l'ancien collecteur existant. Décision d'attendre le compte-rendu du SAVA sur le projet Billy.
- Local communal : Marlène Airault a rencontré Messieurs Duteil et Picamal du Comité des Fêtes afin de faire le point sur les travaux à faire. Le comité des fêtes doit faire suivre des devis. Mme le Maire rappelle que c'est un local communal et que c'est donc à la commune de financer les travaux, le Comité s'étant proposé pour les réaliser. Jérôme Plasse précise qu'il faut vérifier l'état des planches de l'étage.
- Olivier Morin et Sylvain Gros rappellent que les travaux de branchements du lave-vaisselle (eau et électrique) et le changement de chasse d'eau du WC extérieur ont été commandés.
- Michel Vieux indique que les travaux de Voirie en partenariat avec la CCPBO ont commencé à Billy.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire prend la parole pour indiquer au Conseil :

- le démarrage d'une enquête publique conduite par le Contrat Rivière Azergues pour la suppression du seuil des Brosses sur la rivière du Soanan. Enquête qui se déroulera du 7 au 21 décembre avec 2 permanences publiques le 8 décembre et le 17 décembre. Elle donne lecture du motif de l'enquête
- transmet le rapport du Conseil Général sur l'arrachage des vignes sur notre commune pour l'année 2009.
- informe que les documents du Plan Communal de Sauvegarde arrivent à leur fin avec 2 versions différentes : une version pour l'équipe dédiée, et une version pour le grand public. Il a été proposé par les 4 communes que le document grand public soit distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Un chiffrage est en cours. Les versions des documents sont à la Mairie pour lecture. Délibération en janvier prochain.
- rappelle que suite à la démission d'Alain Berty, il faut délibérer sur la délégation au SYDER. Michel Vieux étant déjà suppléant, il devient titulaire. Sylvain Gros devient suppléant. De même Sylvain Gros se propose pour représenter la commune au câble. Propositions adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvain Gros propose que les mails qui arrivent sur l'adresse mail du Conseil soient dispatchés par lui aux élus avant chaque Conseil et que la secrétaire rende réponse du Conseil par mail. Il faut que chacun demande à Michel Dhelin d'envoyer le procédé pour recevoir directement les mails adressés au Conseil.

Donne lecture des questions qui ont été posées :

- M. Desigaux insiste une nouvelle fois sur le problème de vitesse sur le Chemin de St Paul et pense qu'un panneau de limitation à 50 km ne sera pas efficace. Pas d'autre solution pour l'instant car une zone 30 implique des travaux de voirie connexes
- M. Dhelin s'inquiète de la vitesse sur la RD 338. Mme le Maire indique que sa question a été transférée à la gendarmerie et qu'ils vont mettre en place des contrôles radars. Il est demandé que son mail soit aussi envoyé au Conseil Général puisqu'il s'agit d'une départementale hors zone agglomération.
- M. Berton qui demande qu'un forum soit installé sur le site de la commune. Mme le Maire informe qu'elle a transmis pour avis cette demande à M. Dhelin, à qui a été confiée la gestion du site communal.

Mme le Maire retransmet l'avis de Monsieur Dhelin à savoir : un Forum nécessite la présence d'un modérateur pour faire le tri des questions et assurer le suivi des réponses. Ce travail prend beaucoup de temps et il ne souhaite pas s'en charger si cette formule devait être intégrée au site. Il est proposé que cette question soit traitée dans le cadre de l'Agenda 21. Il est proposé de questionner les habitants sur leur choix pour recevoir le bulletin municipal : par mail ou boîte aux lettres.

- Jérôme Plasse informe le conseil de la réception du devis pour une haie végétale permettant de séparer l'aire de jeux de la route pour un coût de 1400€.

- Suite à des questions d'habitants concernant le stationnement sur la voie publique de véhicules au niveau des nouvelles maisons chemin de Saint Paul, Mme le Maire indique que le règlement du PLU sur cette zone impose que les véhicules doivent être stationnés sur la parcelle des propriétaires. S'ils ne le souhaitent pas, ils doivent utiliser le parking du bourg, la voirie communale ne permettant pas le stationnement. Mme le Maire précise avoir informé les habitants concernés.

Les prochains conseils municipaux sont fixés :

le 5 janvier 2010 à 20h00

le 2 février 2010 à 20h00

le 2 mars 2010 à 20h00

La séance est levée à 22h45